

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du mercredi 11 octobre 2017

Présents : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Julien GAUCHARD, Josiane GRANET, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL

Absents excusés : Jérôme FRERY Chloé GATHELIER

Date de convocation : 6 octobre 2017

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 20h03

Avant de débiter la séance, le maire propose à l'assemblée de reporter le point 6 et de modifier le point 2 comme suit :

Restructuration de l'Arbousier : retrait de la délibération n° 053/2017 du 19 juillet 2017 et approbation de la mission DIAG (diagnostic) préalable « Définition du Programme d'Esquisses » proposé par Madame Tiffany Larroze

Le conseil municipal accepte les modifications de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

Projets :

1) Réhabilitation de l'église : approbation de l'avenant n° 1 du lot unique

L'avenant consiste en la stabilisation de la clé de voute de l'église. Montant HT de l'intervention : 801,00 €. Approuvé à l'unanimité.

2) Restructuration de l'Arbousier : retrait de la délibération n° 053/2017 du 19 juillet 2017 et approbation du contrat d'architecte pour travaux sur existants de Madame Tiffany Larroze

La mission approuvée le 19 juillet 2017 ne comprenait pas la phase « Permis de construire » pourtant nécessaire. Il y a donc lieu de reprendre la délibération citée au point 2.

Plutôt que de démarrer une mission complète d'architecte, Madame Larroze propose au préalable au conseil municipal une mission DIAGNOSTIC qui permettra une programmation exacte du projet et de poser les bonnes bases. Montant forfaitaire de la mission : 1 365,96 € HT.

Les 2 points sont approuvés à l'unanimité.

3) Mise en discrétion des réseaux – RD 218 (le Village) : approbation du projet et de l'état financier estimatif (participation de la commune : 8.200,00 € TTC)

Ce programme proposé par le SMEG concerne le centre du village (RD 218). Montants à la charge de la commune :

- Electrification : environ 1 600,00 €
- Réseau télécommunication : 5 500,00 € HT.

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité et demande son inscription au programme du SMEG. Une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage sera donnée au SMEG le cas échéant pour le volet « Télécommunication ».

4) Monuments aux morts : approbation du projet, autorisation donnée au maire de signer le devis et demande de subvention.

Julien Gauchard présente le projet du monument aux morts qui sera érigée sur une dalle en béton située sur le parking de l'église. Le devis de M. Thierry Legrand, tailleur de pierre, s'élève à 8 760,00 € TTC. Le projet et le devis sont approuvés à l'unanimité. Des subventions seront demandées aux associations d'anciens combattants.

5) Parcs photovoltaïques Belvesol 4 et 5 : approbation de la convention des mesures compensatoires

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention des mesures compensatoires qui prévoit notamment le dégagement du belvédère et du Castellans (avec accord préalable de la DRAC pour ce dernier point).

Approuvé à l'unanimité

Personnel communal

6) Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet

Reporté

7) Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet

Approuvé à l'unanimité

Conseil municipal

8) Congrès des maires 2017 : participation de la commune aux frais d'une élue

Le conseil municipal donne un mandat spécial à Mme Granet pour se rendre au Salon des Maires du 20 au 23 novembre. Ses frais de transport seront pris en charge sur présentation des factures acquittées. Ses frais de séjour (restauration et hébergement) seront remboursés forfaitairement selon le barème des indemnités journalières accordées aux fonctionnaires (article R 2123-22-1 du CGCT). Approuvé à l'unanimité.

9) Modification des délégués des syndicats intercommunaux

En raison d'indisponibilités pour raison professionnelle de conseillers municipaux, de nouveaux délégués et représentants sont désignés pour représenter la commune au sein des syndicats intercommunaux. Approuvé à l'unanimité.

Intercommunalité, personnes publiques associées, associations

10) Révision des statuts de la communauté de communes Pays d'Uzès : eau et assainissement collectif

Il est proposé au conseil municipal de classer la compétence « SPANC » dans les compétences facultatives des statuts de la CCPU. Ceci permet de différer le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la CCPU en 2020. Approuvé à l'unanimité

11) Modification de compétences de la communauté de communes Pays d'Uzès en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (dites hors GEMAPI)

La compétence GEMAPI devient une compétence intercommunale. Sont attachées à cette compétence, des compétences annexes qu'il est proposé au conseil municipal de transférer à la CCPU.

Approuvé à la majorité : Pour 5 / Contre 0 / Abstentions : 2

12) Approbation de la convention avec le Centre Socioculturel Intercommunal Pierre Mendes France et autorisation donnée au maire de la signer

Le maire donne lecture de la convention d'objectifs et de moyen 2017-2020 – animation de la vie sociale proposée par le CSI Pierre Mendes. La participation communale annuelle s'élèvera à 2,75 € par habitant, 1,50 € la première année. Approuvé à l'unanimité.

13) Projet de maison de santé multiprofessionnelle : prise en charge de l'étude

Le conseil municipal, à l'unanimité, estime que ce projet ne se situe pas dans le secteur de Belvezet et ne souhaite en conséquence pas participer aux frais d'étude.

14) Adhésion à l'association CITRE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association CITRE a été créée en juillet 2015, pour répondre aux défis de la transition énergétique et mobiliser les forces vives du territoire de l'Uzège autour de projets coopératifs locaux visant à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et polluantes. L'association CITRE tente d'apporter quelques réponses aux principales questions que se posent les collectivités et habitants de l'Uzège-Pont du Gard qui souhaitent reprendre en mains leurs choix énergétiques. Dans cette démarche, CITRE s'inspire des conclusions de Negawatt sur les trois dimensions à privilégier : économies d'énergie, amélioration de l'efficacité et choix des énergies renouvelables. Monsieur le Maire ajoute que l'adhésion annuelle à l'association CITRE est de 10,00 € et propose au conseil municipal d'adhérer à cette association. Approuvé à l'unanimité.

Finances

15) Décision modificative (frais financiers ligne de trésorerie)

Il y a lieu de virer la somme de 2 000 € à l'article 6688 pour pouvoir mandater les frais financiers générés par la ligne de trésorerie ouverte en juillet (travaux église). Cette somme sera prélevée sur l'article 6411 – personnel titulaire. Approuvé à l'unanimité.

16) Subvention solidarité Antilles

Le conseil municipal souhaite faire un don de 500,00 € aux sinistrés de Saint Martin et Saint Barthélemy via la Fondation de France. Approuvé à l'unanimité.

Affaires courantes

17) Convention de location de la salle polyvalente à l'association « Des racines et des êtres »

Concerne des cours de yoga hebdomadaires. Prix de la location proposé : 60 € par trimestre. Approuvé à l'unanimité.

18) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Approuvé à l'unanimité. Les démarches seront entreprises en conséquence

19) Droit de préemption urbain Le Village, Le Serailon, Les Canabieires

Pas de préemption. Approuvé à l'unanimité.

20) Questions et informations diverses

Néant

Fin du conseil à 21h30

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

